

# Beaucoup de chiffres au conseil municipal



À gauche, Yann Limousin ; au centre, Fabrice Blumet.

Jeudi, la réunion du conseil municipal a commencé par les décisions prises par la maire Martine Venturini, dans le cadre de ses délégations. Elle a entériné l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre sur le chantier du restaurant scolaire, de 39 600 € à 44 190 € HT, ainsi que le surcoût pour la vidéoprotection dû à l'installation, de 147 370,97 € à 168 416,22 € HT. La prime d'assurance coûte 1 880,70 € TTC pour la garantie risques sur le chantier, et 6 589,50 € TTC pour la garantie dommages sur les ouvrages sur une durée de 10 ans. L'assistance à la passation d'un marché public d'assurance coûte 3 000 € HT.

La première adjointe, Valérie Imbault-Huart, a fait voter les subventions accordées aux associations. Olivier Bourquard, élu de l'opposition, a questionné sur l'augmentation de 37 % accordée au club de tennis : l'adjointe a expliqué que la participation municipale pour les enfants de Chapareillan est passée de 35 € à 50 €. La subvention au CCAS est restée à 15 000 €.

L'allocation accordée à chaque école est de 55 € par élève : l'élémentaire reçoit 10 560 € pour ses 192 élèves, la maternelle 5 610 € pour ses 102 élèves. Chaque direction reçoit 500 €. La municipalité ayant l'obligation de donner autant à l'école privée, l'école Bellecour reçoit 8 184 € pour les 22 élèves

d'élémentaire chapareillanais (coût total de 372 € par élève) et 16 764 € pour les 12 élèves de maternelle (coût de 1 397 € par élève).

## Une borne de recharge pour voiture électrique

Emmanuelle Gioanetti, adjointe à la Vie scolaire, a expliqué la tarification du périscolaire et du centre aéré, qui n'avait pas augmenté depuis 2014, et a indiqué le montant des dépenses annuelles en 2021, en comparaison de 2015 : 90 431,92 € pour 23 147 repas, contre 34 259,33 € pour 18 642 repas, « soit presque 3 fois plus ! Et les traiteurs ne savent pas comment ils vont maintenir leurs prix en septembre. »

Yann Limousin, référent pour l'Énergie, a annoncé l'achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques : « Chapareillan est éligible : elle paiera 50 % des 27 000 €, TE38 (Territoire d'énergie Isère) le reste. TE38 prend aussi en charge les 1 600 € d'entretien. »

Annelise Defilippi a présenté le projet des jardins partagés, lancé en test avec 6 premières personnes : 8 000 € y sont consacrés au budget. Les habitants demandeurs paieront 30 € par an, l'eau étant gratuite.

Fabrice Blumet a soumis aux votes la charte 2022-2037 du Parc de Chartreuse. Interrogé, il a assuré que les corridors biologiques seront respectés par le Lyon-Turin.